



Un arret de la cour d'appel

Par maire, le **16/09/2009** à **10:55**

Bonjour,

j'ai beneficier d'un arret favorable de la cour d'appel de nimes qui a statuer sur le fait que le t g i ales avais juger que seul un actes de donation partage etais reconnu comme etant le seul titre de proprieter determinant la part de chacun des beligerant aujourd'hui la partie adverse refait un proces deux ans apres l'arret de la cour d'appel sur une partie de la proprieter donc le detail figurait dans l'act de donation partage peut il le faire denouveau un action judiciaire?